



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3169
30 janvier 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3169e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 29 janvier 1993, à 20 heures

<u>Président</u> :	M. HATANO	(Japon)
<u>Membres</u> :	Brésil	M. SARDENBERG
	Cap-Vert	M. JESUS
	Chine	M. CHEN Jian
	Djibouti	M. OLHAYE
	Espagne	M. YAÑEZ BARNUEVO
	Etats-Unis d'Amérique	M. GREY
	Fédération de Russie	M. VORONTSOV
	France	M. MERIMEE
	Hongrie	M. ERDOS
	Maroc	M. SNOUSSI
	Nouvelle-Zélande	M. O'BRIEN
	Pakistan	M. MARKER
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 20 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN GEORGIE

- a) NOTE VERBALE DATEE DU 25 DECEMBRE 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA GEORGIE (S/25026)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION EN ABKHAZIE, REPUBLIQUE DE GEORGIE (S/25188)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Géorgie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Kausadze (Géorgie) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures et aussi en réponse à la demande contenue dans une note verbale datée du 25 décembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Ministère des affaires étrangères de la Géorgie.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie, République de Géorgie, qui figure dans le document S/25188. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25026, qui contient le texte d'une note verbale datée du 25 décembre 1992, adressée au Secrétaire général par le Ministère des affaires étrangères de la Géorgie.

Le premier orateur est M. Kausadze, représentant du chef de l'Etat de la République de Géorgie, à qui je donne maintenant la parole.

M. KAUSADZE (Géorgie) (interprétation du russe) : La question que le Conseil examine aujourd'hui a une importance vitale pour la Géorgie.

Dire que la Géorgie est en danger - c'est encore ne rien dire. Il est difficile de trouver les mots pour décrire tout ce qui se passe chez nous. Il s'agit d'une tragédie épique : la nation est en voie d'extermination. Je parle et des Abkhazes et des Géorgiens, qui sont les enfants d'une même patrie, qui vivaient tranquillement depuis la nuit des temps sur une même terre, qui avaient un même Etat et une même histoire.

Voilà pourquoi je tiens à remercier vivement les membres du Conseil de leur intérêt à l'égard de la Géorgie et de la sympathie qu'ils lui manifestent en ce moment tellement difficile pour elle.

Dès la mi-septembre 1992, une mission d'établissement des faits des Nations Unies, dirigée par M. Gustav Faysal, directeur de la section Europe du Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies, est venue en Géorgie. La délégation s'est rendue en Abkhazie et a rencontré des représentants des autorités locales à Sukhumi ainsi que des représentants des communautés de Gudauta ayant à leur tête M. Ardzinba. Le 12 octobre de l'année dernière est arrivée en visite en Géorgie une mission des Nations Unies dirigée par M. Antoine Blanca, Directeur général de l'Office des Nations Unies. Cette délégation a rencontré aussi d'autres représentants à Sukhumi et à Gudauta.

M. Kausadze (Géorgie)

La situation en Abkhazie a été reflétée objectivement dans la lettre que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, a adressée au Président du Conseil de sécurité, en date du 10 novembre 1992. Des observateurs s'y trouvent encore. Des observateurs de l'ONU se trouvent en permanence en Géorgie. La Géorgie a également fait, à plusieurs reprises, l'objet de visites par des délégations représentatives de la CSCE, dirigées par M. Diarmati, qui s'est joint activement à la recherche d'un règlement pacifique de la situation, surtout dans la région de Tzkhental. M. Fiodor Starchevich, le Représentant permanent de l'ONU en Géorgie, a rapidement compris ce qu'il fallait faire et a fait un travail très positif.

Nous sommes reconnaissants à toutes ces personnes de leur participation et de leur aide. Le peuple de Géorgie n'oubliera jamais l'appui et le soutien des gens de bonne volonté. Il n'oubliera pas que, aujourd'hui, le Conseil de sécurité, pour la troisième fois, examine la question de Géorgie et que l'Organisation des Nations Unies et M. Boutros-Ghali, son Secrétaire général, personnellement, sont profondément et sincèrement préoccupés par la tragédie qui s'y déroule.

Qu'on me permette de m'acquitter de la tâche qui m'a été confiée par M. Edouard Chevardnadze et de souhaiter aux membres du Conseil bonheur et santé dans la mission de paix qui leur a été confiée par Dieu.

Dans la lettre qu'il a adressée à M. Boutros Boutros-Ghali, M. Chevardnadze évoque l'envoi de forces armées de l'ONU, qui auraient une mission exclusivement pacificatrice. Nous espérons être soutenus. Pour un pays qui a commencé à édifier un Etat démocratique, l'espoir revêt une grande importance. Notre aspiration à vivre dans un pays, où la défense des droits de l'homme sera la pierre angulaire de cette politique d'Etat, plonge ses racines loin dans l'histoire de notre pays et est aujourd'hui soutenue par votre aide.

L'empire communiste, qui disposait d'un gigantesque potentiel militaire, s'est effondré et s'est désagrégé. Sur les ruines de cet empire, de nombreuses nations essaient de retrouver leur vrai visage. Toutefois, le rétablissement de cet Etat perdu est un processus extrêmement complexe et difficile, dans la mesure où l'édification du nouveau va toujours de pair avec la cassure de l'ancien régime, ce qui prend souvent la forme d'affrontements non pas à la vie, mais à la mort, entre le nouveau et l'ancien.

M. Kausadze (Géorgie)

Nous avons retrouvé notre indépendance, perdue il y a 200 ans. Nous avons rétabli notre Etat, mais tout cela se fait avec beaucoup de difficultés. Une année s'est écoulée depuis que le régime autoritaire en Géorgie a été renversé. La République s'est maintenant lancée sur la voie de l'édification d'un Etat libre et démocratique. Entre-temps, il y a une situation de grande tension.

La situation est particulièrement compliquée dans l'ouest de la Géorgie et surtout en Abkhazie. C'est là qu'ont été concentrées des bandes armées, qui terrorisent la population locale et commettent des actes de sabotage. Ces bandes ont fait sauter des ponts, des tunnels; elles ont endommagé des voies de chemins de fer, etc. Il est difficile de parler de violence, de terrorisme et d'enlèvement de personnes à la veille du XXIe siècle. C'est difficile mais, en fait, il ne faut pas fermer les yeux sur cette réalité.

J'ai personnellement vécu toute cette violence. Des terroristes, partisans de l'ancien régime chassé du pouvoir en Georgie, ont tiré sur notre voiture à la mitraille, l'ont transformée en passoire, et ont tué l'un des passagers. C'est un miracle que je m'en sois tiré vivant, et j'y vois là un signe de la bienveillance de Dieu.

C'est alors qu'a commencé pour moi, Vice-Premier Ministre de l'époque, un emprisonnement qui a duré 40 jours. Sur ces 40 jours, j'en ai passé 37 sur le territoire de l'Abkhazie. J'étais transporté d'un endroit à un autre ouvertement. Au bout de 40 jours, le 19 août, le jour de la Transfiguration, à la suite d'une opération menée par le gouvernement, j'ai été libéré.

Dans cette situation, les autorités de Géorgie ont été contraintes de prendre des mesures pour désarmer ces bandes et rétablir l'ordre. Il faut dire que ces décisions du Gouvernement de la Géorgie n'ont pas été appuyées par certains dirigeants locaux en Abkhazie. A la suite de quoi, cette partie de la Géorgie de l'ouest s'est transformée en un refuge et une place d'armes pour les groupes de bandits terroristes.

L'ancien membre du Conseil suprême de l'URSS, Vladislav Ardzinba, dirigeait le pouvoir local. Il était membre actif du bloc "Union", et il dirigeait les processus avec le dirigeant du Parti libéral démocratique russe Jirinovsky.

M. Kausadze (Géorgie)

Comme on le sait, c'est au sein du bloc "Union" et au sein du parti de Jirinovsky qu'étaient concentrés les opposants les plus virulents aux transformations et aux réformes démocratiques en Russie.

M. Ardzinba, en tant que Président du Conseil suprême de la République autonome d'Abkhazie, et ses partisans, ne reconnaissant pas l'autorité des lois de la République de Géorgie et agissant en position de force, ont mené une politique contraire à ces lois.

Conformément à la loi électorale, les Géorgiens, qui représentent 46 % de la population en Abkhazie, étaient représentés par 26 députés au Conseil suprême de l'Abkhazie, alors que les Abkhazes, qui ne représentent que 18 % de la population, étaient représentés par 28 députés. Le reste de la population de l'Abkhazie, soit 36 %, était représenté par 11 députés. De tels rapports ont permis à Ardzinba et à ses partisans de mener une politique d'apartheid. Aux postes dirigeants, on a nommé surtout des Abkhazes, en violation des règlements.

L'indignation de l'opinion publique dans la République a provoqué une mise à l'écart illégale du Ministre des affaires de l'intérieur de l'Abkhazie, qui est de nationalité géorgienne. De plus, cette décision illégale a été imposée par la force. Des combattants d'Ardzinba ont fait une descente-pogrom au Ministère de l'intérieur, et le ministre a été physiquement gravement blessé. Une Garde nationale abkhaze a été créée par M. Ardzinba et constituée sur des bases ethniques. Elle est devenue l'élément central de la rébellion par la suite.

Des lois ont été adoptées limitant la liberté de mouvement de personnes n'ayant pas la nationalité abkhaze. En outre, en violation des lois en vigueur, des passeports géorgiens ont été donnés à des ressortissants étrangers. Enfin, en juin de l'année dernière, il a été annoncé que la Constitution de l'Abkhazie était suspendue.

M. Kausadze (Géorgie)

Dans sa déclaration à la quarante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. Edouard Chevardnadze a indiqué qu'avait été instaurée en Abkhazie une forme modernisée d'apartheid et de dictature ethnique lorsqu'une minorité a pu imposer sa volonté à la majorité. M. Ardzinba et ses partisans se sont ouvertement associés à l'organisation terroriste "Confédération des peuples des montagnes", dont les activités sont essentiellement menées dans la région du Caucase septentrional de la Fédération de Russie. M. Ardzinba a également créé un bataillon spécial, qui entre dans le cadre des formations militaires terroristes de la Confédération.

Entre-temps, le déchaînement des bandes armées dans les régions occidentales de la Géorgie a pris une ampleur menaçante pour toute la République. Les voies ferrées, le grand axe par lequel arrivait l'essentiel des marchandises vitales, ont été bloquées. Des ponts ont commencé à être systématiquement détruits. Les organes chargés du maintien de l'ordre n'ont pas pu s'opposer à des bandits armés jusqu'aux dents. La République a subi de très lourdes pertes. L'Arménie, pays voisin de la Géorgie, s'est retrouvée dans une situation particulièrement difficile. L'interruption des transports ferroviaires l'a mise dans une situation de blocus. La Géorgie, à la suite du pillage des marchandises, doit maintenant rembourser 6 milliards de roubles à l'Arménie, d'après le prix de l'époque.

Pendant tous ces mois, les adversaires des réformes démocratiques, tant en Géorgie qu'à l'étranger, ont mobilisé tous leurs efforts pour empêcher les préparatifs des élections au Parlement de Géorgie. Début juillet 1992, je me rendu en tournée dans l'ouest de la Géorgie, où des rencontres ont eu lieu avec les représentants des autorités locales. Comme vous le savez, près de la ville de Tsalendzlikh, mon groupe a été attaqué et j'ai été fait prisonnier. Début août, plus d'une dizaine de personnalités éminentes ont également été gardées captives par les terroristes. Outre moi-même, Vice-Premier Ministre, le Ministre de l'intérieur de la Géorgie a, lui aussi, été fait prisonnier. Tous ces prisonniers d'alors peuvent confirmer que, sur le territoire de l'Abkhazie, ces terroristes se déplaçaient librement, sans se cacher, de jour comme de nuit.

M. Kausadze (Géorgie)

Dans cette situation, le Conseil d'Etat de la République de Géorgie a décidé d'utiliser des forces gouvernementales pour protéger les ponts, les voies ferrées et les autres équipements et voies de communication. Vladislav Ardzinba a été prévenu de cette décision par le Président du Conseil d'Etat, M. Edouard Chevardnadze.

L'évolution de la situation a montré que M. Ardzinba et ses complices avaient déjà tout préparé pendant ce temps pour lancer la rébellion antigouvernementale. Le 14 août 1992, à midi, sur ordre de M. Ardzinba, des groupes armés abkhazes illégaux ont soudain ouvert le feu sur le bataillon gouvernemental de Sukhumi. Un milicien a été tué, plusieurs autres ont été blessés. Cela a marqué le début de la rébellion.

Comment a-t-on provoqué ce conflit ethnique? L'armée gouvernementale a poursuivi son avance, surmontant la résistance armée des émeutiers, et le 15 août, elle a repris le contrôle de la gare de chemin de fer et d'autres bâtiments importants de Sukhumi. Les éminentes personnalités qui avaient été gardées captives ont pu être libérées à cette époque. Pendant ce temps, M. Ardzinba et ses partisans ont quitté Sukhumi, la capitale, pour s'établir à Gudauta, et, pour éviter de nouvelles effusions de sang et d'éventuelles victimes parmi la population, l'armée gouvernementale a interrompu son avance. Au cours des premiers affrontements, il était manifeste qu'il y avait sur le territoire de l'Abkhazie un nombre important de terroristes-mercenaires, qui provenaient surtout du nord du Caucase. Il est évident qu'ils y avaient été introduits auparavant, et cela démontre en fait qu'Ardzinba et ses partisans, s'étant assurés de l'appui de différentes forces, s'étaient préparés à cette rébellion, et ne cherchaient qu'un prétexte pour la déclencher.

Il convient de préciser que la "Confédération des peuples des montagnes" a lancé, sous forme de décret public, un appel ouvert à la lutte contre la Géorgie par des méthodes terroristes. Dans ce décret, il est dit :

"Premièrement, il faut que tous les quartiers généraux de la Confédération assurent le transfert des volontaires en Abkhazie pour s'opposer à l'agresseur par la force armée.

Deuxièmement, tous les groupes militaires de la Confédération, en cas de résistance de la part de quelque force que ce soit, doivent les affronter et parvenir jusqu'en Abkhazie par tous les moyens.

M. Kausadze (Géorgie)

Troisièmement, il faut que Tbilissi, la capitale de la Géorgie, soit proclamée zone sinistrée. Il faut, pour ce faire, avoir recours à tous les moyens, y compris les actes terroristes.

Quatrièmement, tous les individus ayant la citoyenneté géorgienne sur le territoire de l'Abkhazie sont considérés comme des otages.

Cinquièmement, toutes les marchandises destinées à la Géorgie ainsi que leurs moyens de transport doivent être saisis.

Faire rapport sur la mise en oeuvre du décret au siège de la Confédération des peuples des montagnes du Caucase avant le 22 août 1992 à minuit."

La Confédération a pu réaliser une partie de ses plans. M. Ardzinba et ses partisans n'ont pas caché la présence de mercenaires dans leurs rangs. Ardzinba les a appelés des volontaires venant aider le peuple abkhaze à lutter contre l'occupant, et a dit que les maisons et les terrains qui leur étaient donnés sur le territoire de l'Abkhazie ne représentaient pas des salaires de mercenaires mais un signe de la reconnaissance du peuple abkhaze pour leur soutien. Il faut faire observer que ces maisons et ces terrains appartiennent aux réfugiés géorgiens.

Pendant ce temps, les forces gouvernementales qui avaient interrompu leur avance ont fait l'objet d'attaques incessantes de la part des groupes d'émeutiers. Profitant de la situation, il y a eu une recrudescence de l'activité des bandes de pillards et de maraudeurs.

Dans la situation ainsi créée, M. Chevardnadze, Président du Conseil d'Etat de la Géorgie, et M. Eltsine, Président de la Fédération de Russie, ont uni leurs efforts pour mettre fin à ces hostilités. Le 3 septembre 1992, M. Chevardnadze et M. Eltsine ont signé le document final de leur rencontre à Moscou. M. Ardzinba et des représentants des républiques du Caucase du Nord et du Caucase de la Fédération de Russie ont apposé leur signature au bas de ce document. Dans ce document, le Président de la Fédération de Russie et le Président du Conseil d'Etat de la République de Géorgie confirment leur attachement aux principes généralement reconnus de l'intégrité territoriale de l'Etat et de l'inviolabilité des frontières, du respect des droits et des

M. Kausadze (Géorgie)

libertés de l'homme ainsi que des droits des minorités nationales. Une commission de contrôle et d'inspection composée de hautes personnalités de toutes les parties intéressées a été créée pour veiller à la mise en oeuvre des dispositions du Document final de Moscou.

Pour réaliser le principal objectif de la cessation immédiate des hostilités, l'armée gouvernementale a accepté la proposition de compromis et s'est repliée à quelque 8-10 kilomètres de Sukhumi; les territoires avoisinants sont devenus en pratique une zone démilitarisée. Les hostilités ont alors cessé.

A l'étape suivante, il fallait séparer les deux forces le long de la rivière Bzyb. Les lieux de villégiature de Gagra et de Pitzounda ont été déclarés zones démilitarisées et ont été placés sous le contrôle des observateurs. Mais, en violation des Accords de Moscou, les dirigeants du groupe de Gudauta ont exigé et continuent d'exiger le retrait complet des forces gouvernementales.

Ces groupes d'émeutiers, appuyés par des terroristes-mercenaires, ont à plusieurs reprises violé le cessez-le-feu. Le 1er octobre, ils ont attaqué la ville de Gagra au moment même où, à Sukhumi, avait lieu la réunion de la commission de contrôle et d'inspection. J'ai été témoin de ces événements. La tentative des membres de la Commission de rétablir le statu quo a échoué. En outre, ces groupes d'émeutiers ont lancé des attaques et, profitant du faible nombre des forces gouvernementales, ont pris Gantiadi et Lessélidzé, et ont occupé tout le territoire, de la rivière Gumista jusqu'à la frontière qui sépare la Géorgie de la Russie.

M. Kausadze (Géorgie)

Plus de 40 000 habitants locaux, pour la plupart de nationalité géorgienne, ont dû quitter leurs foyers et fuir en Russie. Ils ont ensuite été rapatriés en Géorgie.

Après l'attaque perfide contre la ville de Gagra, M. Chevardnadze s'est rendu dans les régions de Gantiadi et de Lessélidzé, et il y a rencontré la population. Pendant un vol à destination d'une de ces villes, un hélicoptère militaire non identifié a ouvert le feu sur son hélicoptère. Je l'accompagnais, et je puis déclarer officiellement qu'il s'est agi d'une tentative d'assassinat contre le Chef d'Etat, M. Chevardnadze. Une déclaration officielle a d'ailleurs été publiée dans ce sens, et l'enquête sur cette affaire se poursuit. Il est manifeste que le groupe de Gudauta a utilisé les travaux de la Commission uniquement pour gagner du temps afin d'atteindre ses objectifs.

D'après des données du Comité des droits de l'homme et des relations entre les différentes nationalités, à la suite des affrontements qui ont eu lieu le 14 janvier dernier, plus de 600 personnes ont trouvé la mort, 2 150 ont été blessées, et plus de 600 ont disparu. Le nombre des réfugiés dépasse maintenant les 60 000. Nous avons une liste précise de ces personnes. Voilà les renseignements recueillis dans les régions sous contrôle du gouvernement. Nous n'avons pas d'informations correspondantes sur le territoire contrôlé par le groupe de Gudauta. D'après des témoins oculaires, de nombreuses maisons y ont été incendiées, surtout celles où habitaient des Géorgiens. La population civile est souvent soumise aux violences et à la torture. Le nombre exact des victimes n'est pas connu.

Les événements de début octobre ont été précédés par une intensification des activités des adversaires des réformes et de la démocratie en Russie. Sous l'influence de ces forces, le Parlement russe a adopté, le 25 septembre, un décret allant à l'encontre des décisions du 3 septembre et constituant une ingérence dans les affaires intérieures de la Géorgie.

Des unités de l'armée de la Fédération de Russie se trouvant sur le territoire de Gudauta et d'Eschéra ont eu un comportement négatif. Ces unités ont refusé de se soumettre au commandement des forces se trouvant sur le territoire de la Géorgie. Tous ces faits sont exposés dans le rapport de M. Boutros-Ghali, et je n'aurais pas besoin d'en parler si les médias russes

M. Kausadze (Géorgie)

n'avaient publié des informations qui déforment la situation réelle en Abkhazie. Ce n'est que grâce aux efforts déployés par le Chef d'Etat de la Russie, M. Eltsine, et le Chef d'Etat de la Géorgie, M. Chevardnadze, et grâce à la position active des forces démocratiques dans ces pays que l'on a pu faire baisser la tension et poursuivre la recherche conjointe des voies menant vers une solution pacifique.

Visiblement, les agissements du groupe de Gudauta ne servent bien que les intérêts de ceux qui ne voient pas les républiques de l'ancienne URSS autrement qu'en tant que provinces de l'empire russe. Dans sa fameuse première intervention à Stockholm, le Ministre des affaires étrangères de la Russie, M. Kozyrev, a brossé un sombre tableau de ce qui risque de se produire en cas de victoire de ces forces en Russie.

L'analyse de l'évolution de la situation en Abkhazie montre que, même après ces conflits, au cours desquels des centaines de personnes sont mortes et des dizaines de milliers d'autres sont maintenant sans abri, les habitants locaux - c'est-à-dire les Géorgiens et les Abkhazes - n'ont pas commencé à s'entretuer. Bien au contraire, ils aident souvent les familles qui ont souffert, ils s'entraident dans les situations critiques. M. Ardzinba et ses partisans n'ont pu entraîner dans cette aventure qu'une partie de la population. De nombreux Abkhazes, qui ne veulent pas participer aux affrontements armés contre les forces du gouvernement, quittent l'Abkhazie. Le groupe de Gudauta est essentiellement composé de mercenaires. D'autre part, dans la ville de Sukhumi, la communauté abkhaze a créé un Comité de salut national de l'Abkhazie.

Des représentants de l'intelligentsia abkhaze demandent à M. Ardzinba et à ses partisans de mettre fin à leurs agissements contre le gouvernement, et exigent leur retrait de la scène politique, en qualifiant leur comportement de trahison avant tout des intérêts du peuple abkhaze.

Il n'y a pas d'opposition religieuse entre les Abkhazes et les Géorgiens. Certains Abkhazes se considèrent Musulmans. Mais, en Abkhazie, il n'y a pas, à vrai dire, de mouvement religieux actif. Dans cette partie de la Géorgie, comme ailleurs en Géorgie, des personnes de différentes confessions coexistent depuis des siècles. Voilà pourquoi l'on peut tirer la conclusion suivante : le conflit en Abkhazie n'est un conflit ni ethnique ni religieux.

M. Kausadze (Géorgie)

C'est en fait un complot de la nomenklatura élitiste abkhaze, dirigée par M. Ardzinba contre les autorités de la République géorgienne. L'objectif de ce complot est de se garder une place pour lui-même et pour son clan dans la hiérarchie du gouvernement.

Actuellement, il y a en Abkhazie, sur le territoire sous contrôle des forces gouvernementales, un Gouvernement temporaire de la République autonome d'Abkhazie, dont le siège est à Sukhumi. Il bénéficie de l'appui de la communauté abkhaze et il a été créé à l'initiative de l'intelligentsia abkhaze du Comité de salut national. Une autre partie du territoire se trouve sous contrôle du groupe de Gudauta, dont M. Ardzinba est le chef.

Le danger de ce conflit est que, si l'on ne prend pas des mesures préventives réelles immédiatement, il risque de se transformer en conflit interethnique, en conflit entre nationalités, et un tel affrontement ne saurait être réglé par des moyens pacifiques. En outre, ce conflit pourrait embraser tout le Caucase et même s'étendre au-delà. Votre sainte mission, Messieurs, est de nous aider à empêcher que n'éclate une nouvelle tragédie sur la Planète.

En se fondant sur toutes ces réalités, M. Edouard Chevardnadze, Président du Parlement et Chef du Gouvernement de la République de Géorgie, s'est adressé à vous, membres du Conseil de sécurité. Il est confiant que vous prendrez des mesures en vue du règlement du conflit en Géorgie. Ainsi, seront garantis le respect des droits de l'homme, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Géorgie.

Pour notre part, nous avons présenté nos propositions. Nous estimons, avant tout, que la Russie pourrait apporter une contribution importante au règlement du conflit. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à nouveau à appliquer les dispositions du Document final de la rencontre de Moscou du 3 septembre, à condition que les réfugiés puissent rentrer chez eux et que l'on puisse rétablir les positions des parties au 1er septembre 1992. Nous comprenons parfaitement les nombreuses difficultés liées au règlement d'un tel problème. Toutefois, nous sommes convaincus qu'en principe, ce règlement est réalisable.

M. Kausadze (Géorgie)

Des observateurs et des forces des Nations Unies pourraient être utilisés efficacement pour le règlement de ce conflit. Il nous semble surtout opportun que des contingents armés ou des observateurs des Nations Unies contrôlent la frontière entre la Géorgie et la Russie pour empêcher toutes incursions de formations armées illégales et toutes entrées illégales d'armes. Il est également important que les voies ferrées et les principales voies de communication soient également placées sous le contrôle d'observateurs ou de forces des Nations Unies. Il est essentiel pour les peuples du Caucase - et surtout pour l'Arménie, qui se trouve dans une situation réellement désespérée - que la circulation ferroviaire reprenne. Les forces et observateurs des Nations Unies pourraient également surveiller l'application du cessez-le-feu là où des affrontements armés ont lieu, autour des villes de Sukhumi et de Tkvarchéli. Des représentants des Républiques de l'ancienne Union soviétique pourraient faire partie de la force des Nations Unies et il nous semble important que le commandement soit composé en partie par des officiers en provenance d'autres pays Membres de l'Organisation des Nations Unies.

M. Kausadze (Géorgie)

Le cessez-le-feu, le rétablissement de l'ordre public et le retour des réfugiés permettront l'organisation d'élections au parlement de la République indépendante d'Abkhazie. De notre côté, nous sommes prêts à examiner toute proposition raisonnable en vue du règlement du conflit. A cet égard, il nous semble avisé d'envoyer un groupe d'observateurs militaires dans les régions de conflit; ce groupe devrait se voir confier un mandat et des fonctions de supervision qui lui permettraient d'étudier la situation en profondeur en Abkhazie et de faire des propositions, en tenant compte des rapports qui lui seront présentés et des accords qu'il conclura avec les parties intéressées.

Pour mettre fin au conflit armé en Abkhazie, les autorités géorgiennes s'appuient sur le respect sans réserve des principes fondamentaux suivants : inviolabilité de l'intégrité territoriale et respect de la souveraineté étatique de la République de Géorgie et protection des droits de l'homme.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général de l'ONU pour son appui et pour sa proposition d'envoi en Géorgie d'une nouvelle mission chargée d'étudier la situation dans la zone de conflit en vue de la mise au point de mesures pratiques pour régler le conflit. Nous approuvons pleinement le programme d'action prévu qui, avec ce qui a déjà été mentionné, pourrait également inclure une petite unité de forces de police de l'Organisation des Nations Unies. Une de ses fonctions pourrait être le rétablissement de conditions normales pour faciliter le retour des réfugiés.

Nous sommes prêts à accueillir toute proposition qui ne va pas à l'encontre de nos principes fondamentaux et qui peut nous mener à la réalisation de notre objectif tant convoité : la paix et la prospérité pour tous les peuples de Géorgie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : A la suite de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité prend note avec intérêt du rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie, République de Géorgie (S/25188).

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par la nouvelle détérioration de la situation en Abkhazie et demande à toutes les parties de cesser immédiatement les combats et de respecter et d'appliquer scrupuleusement les dispositions de l'Accord du 3 septembre 1992, qui

Le Président

stipule que l'intégrité territoriale de la Géorgie sera garantie, prévoit qu'un cessez-le-feu soit proclamé et que les parties s'engagent à ne pas recourir à la force, et constitue la base d'un règlement politique global.

Le Conseil partage l'avis du Secrétaire général selon lequel le rétablissement d'un processus de paix viable en Abkhazie, fondé sur l'Accord du 3 septembre, exigera peut-être que la communauté internationale joue un rôle plus actif afin d'aider les parties à accepter un cessez-le-feu et le retour des réfugiés, ainsi qu'à mettre au point un règlement politique, et, dans ce contexte, le Conseil réaffirme son appui aux efforts que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) déploie actuellement à cet effet.

Le Conseil approuve en conséquence la proposition du Secrétaire général tendant à envoyer en Géorgie une nouvelle mission chargée d'examiner la situation en Abkhazie, et il souligne qu'il importe d'assurer une coordination efficace entre les activités de l'ONU et celles de la CSCE visant à établir la paix. Il estime qu'il est nécessaire d'évaluer la situation politique dans son ensemble et d'examiner les questions pratiques, comme l'établissement et la supervision d'un cessez-le-feu immédiat et la surveillance de la frontière entre la Géorgie et la Fédération de Russie située en Abkhazie, de même que la protection des voies ferrées et autres voies de communication en Abkhazie.

Le Conseil approuve également la proposition du Secrétaire général tendant à envoyer en Abkhazie une mission d'enquête chargée d'examiner les allégations relatives à des violations par les deux parties du droit international humanitaire.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui rendre compte des résultats de la mission et de proposer des mesures propres à consolider le cessez-le-feu et à assurer un règlement politique global."

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 45.